

Compte-rendu des délibérations

Séance du 21 Octobre 2019

L' an 2019 et le 21 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : CHAILLOU Laëtitia, CHOINET Patricia, DRIEU Brigitte, LESAULNIER Régine, PERRIER Raymonde, TREINEN Renée, VAUCHOT Sophie, MM : BRÉHIN Éric, BULLOT Ludovic, CAILLAUD Pascal, CHURIN Denis, DUVAL Jean-Claude, GRANDIN Jean-Jacques, PEZARD Sébastien, ROULAND Michel, SOUTIF Guy

Excusés ayant donné procuration : Mmes : FRESSIER Elisabeth à M. DUVAL Jean-Claude, GAIGNARD Bernadette à Mme PERRIER Raymonde

Excusés : Mmes : BESSÉ Marie-Françoise, DE MEIJER Nathalie, MM : CHOPIN Yannick, PRINCE Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 17

Date de la convocation : 15/10/2019

Date d'affichage : 16/10/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE

le : 22/10/2019 et 24/10/2019

et publication ou notification

du : 28/10/2019

A été nommée secrétaire : Mme CHAILLOU Laëtitia

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite et obtient l'accord du conseil municipal pour ajouter deux nouvelles délibérations à l'ordre du jour :

- Réhabilitation de groupe scolaire - Approbation de l'avant-projet définitif,
- remboursement de frais à un agent communal.

Monsieur le Maire fait en préliminaire approuver le compte rendu de la séance du 23 septembre 2019 : pas d'objection sur le contenu.

I - TRAVAUX-URBANISME

- Réhabilitation du groupe scolaire :

Les membres du conseil municipal ont approuvé l'avant-projet définitif de la réhabilitation du groupe scolaire, proposé par l'équipe de maîtrise d'oeuvre, retenue par délibération n°D9_01_02Bis du 28 janvier 2019, pour un montant arrêté à la somme de **1 682 000 € H.T. sans option ou 1 934 000 € H.T. avec les options.**

II - GESTION FINANCIERE

- Régies :

- Fermeture :

Sur demande de la Trésorerie du Mont des Avaloirs, il a été décidé de fermer les régies suivantes qui ne sont plus rentables ou qui ne fonctionnent plus depuis de nombreuses années :

- * photocopies,
- * pont à bascule,
- * théâtre.

- Modification :

Suite à des problèmes rencontrés dans la gestion de la régie « Salle polyvalente », une réorganisation a été décidée, avec effet immédiat, à savoir :

- * **changement de régisseur principal,**
- * **encaissement des produits de location par émission de titres individuels envoyés aux débiteurs après service fait,**
- * **maintien de la régie pour la gestion des chèques de caution.**

III - PERSONNEL COMMUNAL

- Mise en oeuvre du RIFSEEP (IFSE et CIA) :

Le conseil municipal a décidé d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents.

Ce régime indemnitaire va donc être instauré, **à compter du 01 janvier 2020**, et se compose :

- **d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,**
- **d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.**

Les primes et les indemnités vont donc être revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence et le régime existant va être maintenu pour les cadres d'emplois en attente de texte.

Le Conseil Municipal a également :

- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour la réalisation de travaux sur les parcelles cadastrées **section AC n°15-266 et 267**, sises Boulevard du Général de Gaulle pour le lotissement de la Motte Goyer.
- décidé de verser une subvention exceptionnelle de **7 500 €** à l'association des Artisans Commerçants Villainais pour le financement du projet de patinoire pendant la foire St Nicolas.
- adopté la décision modificative n°3 du budget général pour réajuster les crédits.
- reconduit les tarifs communaux 2020 à l'identique de ceux de 2019 en supprimant les tarifs qui n'ont plus lieu d'être en fonction des régies clôturées.
- remboursé à M. Julien HONORE la somme de **210 €** correspondant à la tenue vestimentaire (maillot et veste) aux couleurs de VILLAINES LA JUHEL, portée lors du Paris-Brest-Paris en août 2019 sur demande de la commune.
- Pris acte de la réception du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs pour **l'année 2018**.
- Pris acte de la réception du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes qui a contrôlé les comptes et la gestion de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs pour la période de 2014 à 2018.

INFORMATIONS

- **Conseil municipal :**
Le prochain conseil municipal aura lieu :
 - **le lundi 09 décembre.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 24/10/2019
Le Maire
Daniel LENOIR